

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 19 septembre 2023, sous la présidence de son Maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Sylvie CONSTANS MARTIN, Géraldine GAU (arrivée à 18 H 12), Isabelle GUERY, Marie-Agnès ROSSIGNOL.
Mrs Jean-Louis FUGAIRON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

ABSENTS : Mr Laurent BERNARD a donné procuration à Mr Alain PIBOULEAU.
Mr Marc LOISON a donné procuration à Mr René ROQUES.
Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD, Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2023 9 6

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	10
Procurations	2
Votants	12

OBJET : COMMUNE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE 2023 – ORGANISATION D'UNE COURSE DE VTT DANS LE CADRE DE LA MAXIAVALANCHE 2023.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une course de VTT a été organisée par l'association « Team Petit Plateau » du 8 au 10 septembre 2023 dans le cadre de la Maxiavalanche.

Afin de participer à l'organisation de cet événement, l'association a sollicité une aide financière de 10 000 € à la commune.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accepter le versement d'une subvention complémentaire 2023 tel que précisé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le versement d'une subvention complémentaire 2023 sur les crédits prévus à l'article 65748.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 02/10/2023

ID : 009-210900320-20230928-2023_9_6-DE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit
Pour copie conforme – au registre sont les signatures
Ax-les-Thermes, le 29 septembre 2023

Le Maire
Dominique FOURCADE

Le secrétaire de séance
Valérie ADEMA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Fourcade', written over a faint circular stamp.



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'V. Adema', written over the official seal.